



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



Conclusions du Conseil sur Zimbabwe

*2870ème session du Conseil RELATIONS EXTERIEURES
Bruxelles, les 26 et 27 mai 2008*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

1. Le Conseil note que la commission électorale du Zimbabwe a annoncé que le second tour de l'élection présidentielle aura lieu le 27 juin, près de trois mois après le premier tour.
2. L'UE condamne vigoureusement la campagne de violence et d'intimidation que l'État zimbabwéen a orchestrée contre ses citoyens et qui n'a cessé de s'intensifier au cours du long processus électoral, et appelle à un arrêt immédiat des brutalités, tortures, meurtres et autres violations des droits de l'homme. Le Conseil demande au gouvernement du Zimbabwe d'assurer des conditions égales pour tous les candidats et d'instaurer un environnement sûr afin que les résultats du second tour à venir puissent refléter la volonté librement et démocratiquement exprimée du peuple zimbabwéen. À cet égard, le Conseil souligne qu'il importe que toutes les mesures nécessaires soient prises pour que l'ensemble des candidats et de leurs partisans puissent participer au processus électoral en toute sécurité et sans restriction.
3. Le second tour de l'élection offre l'occasion de permettre l'expression libre et démocratique de la volonté du peuple zimbabwéen et de respecter cette volonté, ce qui ouvrirait la voie à l'instauration d'une stabilité politique. Le Conseil réaffirme que la crédibilité du processus électoral exige que les conditions sur le terrain soient pleinement conformes aux normes internationales, notamment à celles qui ont été adoptées par l'Union africaine (UA) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dont le Zimbabwe est signataire, y compris la liberté de réunion et l'accès aux médias. Dans ce contexte, le Conseil insiste tout particulièrement sur l'importance que revêt la publication des résultats hors des bureaux de vote une fois que le dépouillement des voix est effectué.

P R E S S

4. Le Conseil souligne l'importance d'une observation effective des élections, assurée au niveau local et international, pour garantir la régularité et la transparence du second tour, et rappelle le rôle important qui incombe aux pays de la région à cet effet. Le Conseil salue par ailleurs le rôle positif joué par les missions d'observation électorale de l'UA et de la SADC durant la première phase du processus électoral. Le Conseil soutient l'UA et la SADC, qui ont l'intention de maintenir leurs missions d'observation électorale jusqu'à la fin du processus électoral et l'annonce des résultats et de déployer, dès que possible, un nombre important d'observateurs dans tout le Zimbabwe, y compris dans les zones rurales, bien avant le jour du scrutin. Bien que l'UE demeure disposée à déployer une mission d'observation des élections, pour autant que les conditions nécessaires soient réunies, le Conseil note que, à ce jour, aucune invitation n'a été adressée à l'UE.

5. Le Conseil demande à la SADC de continuer à insister vivement auprès des autorités zimbabwéennes pour que soient mis en œuvre les résultats du sommet de Lusaka. L'UE partage les préoccupations de la SADC à propos de la situation et réaffirme qu'elle soutient sans réserve les efforts que celle-ci déploie pour résoudre la crise actuelle.
